

Peut-on encore ouvrir un plan d'épargne populaire (PEP) ?

Non, vous ne pouvez plus ouvrir un plan d'épargne populaire (PEP) aujourd'hui.

Ce produit d'épargne n'est plus commercialisé depuis le 25 septembre 2003.

Les conditions de fonctionnement des PEP ouverts avant cette date restent valables :

Vous pouvez continuer à effectuer des versements dans la limite du plafond légal de 92 000 € .

Vous pouvez aussi continuer à bénéficier des avantages fiscaux du PEP (exonération d'impôt sur le revenu pour le capital et la rente viagère après une certaine durée).

Livrets, plans et comptes d'épargne

Et aussi...

- [Livrets, plans et comptes d'épargne](#)

Où s'informer ?

- [Assurance Banque Épargne Info Service](#)

Textes de référence

- [Code monétaire et financier : articles L221-18 à L221-23](#)
Fonctionnement du PEP, date de fin du dispositif (article L221-18)
- [Code monétaire et financier : articles R221-65 à R221-75](#)
Fonctionnement du PEP
- [BOI-RPPM-RCM-40-60-20120912 – Plan d'épargne populaire](#)
Fiscalité du PEP



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)